



2024

CONSEIL MUNICIPAL n°4

MARDI 30 AVRIL à 20 h à la salle du Conseil

LISTE DES DELIBERATIONS

2024-019: DELIBERATION PORTANT SUR LA FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS A PARTIR DU 1ER MAI 2024 adoptée à l'unanimité des votants

2024-020 : DELIBERATION PORTANT SUR LA PARTICIPATION AU FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL) 2024 adoptée à l'unanimité des votants

2024-021 : DELIBERATION INSTAURANT L'INDEMNISATION DES CONGES ANNUELS NON PRIS EN CAS DE FIN DE RELATION DE TRAVAIL POUR LES FONCTIONNAIRES adoptée à l'unanimité des votants

2024-022 : DELIBERATION INSTAURANT LA FIXATION DES TARIFS DES BOISSONS POUR LE BAR COMMUNAL DU VILLAGE - Reportée au prochain conseil municipal

Bernard ROSSETTI
Adjoint
Pour le maire empêché

